

LES ACQUISITIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

INTRODUCTION

I LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

- 1°) Typologie des immobilisations incorporelles et corporelles
- 2°) Règles d'évaluation
- 3°) Comptabilisation
 - a) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux
 - b) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles produites par l'entreprise
 - c) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles reçues à titre gratuit

II LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

- 1°) Typologie des immobilisations financières
- 2°) Règles d'évaluation
- 3°) Comptabilisation

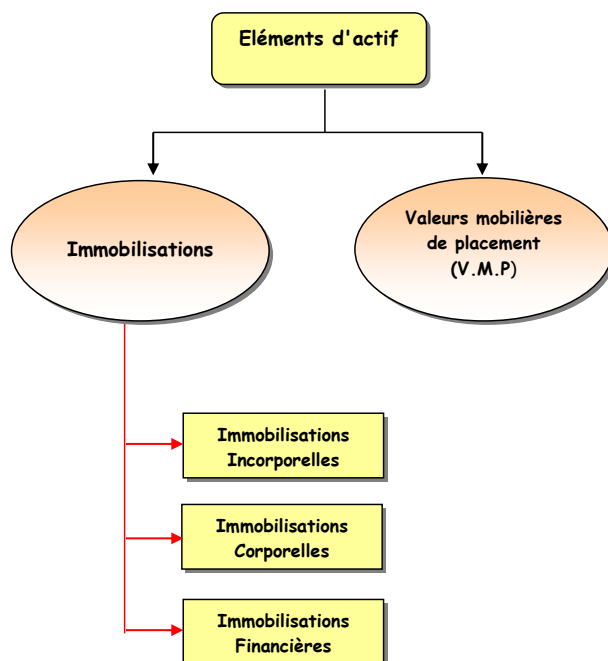
III LES ACQUISITIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

- 1°) Typologie des VMP
- 2°) Évaluation
- 3°) Comptabilisation

IV LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

CHAPITRE 7 : LES ACQUISITIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

En dehors des stocks, des créances d'exploitation et hors exploitation et des disponibilités, le schéma ci-dessous résume les principaux éléments d'actif qui peuvent être inscrits au patrimoine de l'entreprise.



Les immobilisations concourent à la production de biens ou services pendant plusieurs exercices ; elles constituent un investissement.

I LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont destinées à servir de façon durable à l'activité de l'entreprise.

1°) Typologie des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des éléments immatériels :

TYPOLOGIE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Compte	Éléments constitutifs
201 Frais d'établissement	Frais de constitution, frais de premier établissement (publicité prospection), frais d'augmentation de capital. <i>Il s'agit en fait de charges qui sont assimilées fictivement à un emploi durable pour permettre leur étalement sur plusieurs exercices.</i>
203 Frais de recherche et de développement	Frais de recherche autres que les frais de recherche fondamentale et sous la double condition qu'ils correspondent à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. <i>Il s'agit également de charges qui sont assimilées fictivement à un emploi durable pour permettre leur étalement sur plusieurs exercices.</i>
205 Concessions et droits similaires, brevets, licences marques procédés.....	Dépenses faites pour l'avantage que constitue la protection accordée sous certaines conditions à l'inventeur, à l'auteur ou au bénéficiaire du droit d'exploitation d'un brevet, d'une licence, d'une marque, d'un procédé, de droits de propriété littéraire et artistique ou au titulaire d'une concession. <i>C'est au débit de ce compte que l'on enregistre notamment les acquisitions de logiciels.</i>
206 Droit au bail	Montant versé ou dû au locataire précédent en considération du transfert à l'acheteur des droits résultant tant des conventions que de la législation sur la propriété commerciale.
207 Fonds commercial	Valeur des éléments incorporels qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparée au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel de développement de l'entreprise. <i>En résumé : clientèle, achalandage, droit au bail ne faisant pas l'objet d'une évaluation séparée.</i>

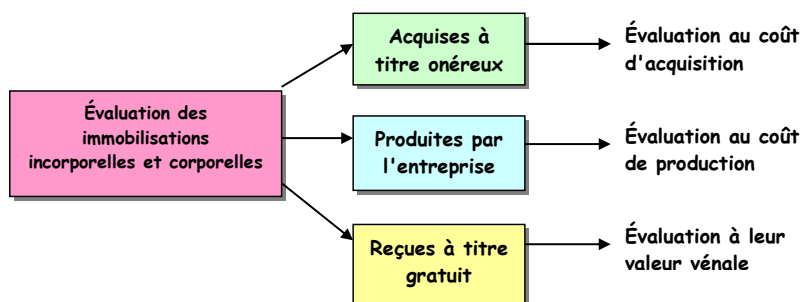
Les immobilisations corporelles sont des éléments matériels :

TYPOLOGIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Compte	Éléments constitutifs
211 Terrains	Valeur des terrains dont l'entreprise est propriétaire.
212 Aménagement et installation des terrains	Dépenses faites en vue de l'aménagement des terrains (clôtures mouvements de terre....).
213 Constructions	Bâtiments, installations, aménagements, agencements, ouvrages d'infrastructure.
214 Constructions sur sol d'autrui	Valeur des constructions édifiées sur sol d'autrui
215 Installations techniques matériels et outillages industriels	Installations techniques, matériels et outillages industriels. Agencement et aménagement de ces éléments.
218 Autres immobilisations corporelles	L'étude des sous compte donne un aperçu significatif : • 2181 Installations générales, agencements, aménagements divers

	(incorporés à des immobilisations dont l'entreprise n'est pas propriétaire)
	• 2182 Matériel de transport • 2183 Matériel de bureau et informatique • 2184 Mobilier. • 2185 Emballages récupérables

2°) Règles d'évaluation

Lors de leur entrée dans le patrimoine, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées de la façon suivante :



a) Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux.

L'évaluation se fait au coût d'acquisition :

Coût d'acquisition	=	Prix d'achat H.T
		+ Frais accessoires d'achat H.T : • Droits de douane à l'importation ; • Frais d'installation, montage, mise en service, ... ; • Frais de formation ; • Frais de transport (pour l'acheminement du bien) ; • TVA non déductible (1) ; • Honoraires d'architectes (pour les constructions).

(1) La TVA sur les véhicules de tourisme n'est pas déductible ; elle doit donc être intégrée au coût d'acquisition.

Remarque 1 : les frais d'essai, les droits d'enregistrement, les frais d'actes et les honoraires de notaires ne font pas partie du coût d'acquisition.

Remarque 2 : le petit outillage, le matériel et le mobilier de bureau, les logiciels d'une valeur unitaire hors taxe inférieure à 2 500 F H.T peuvent être comptabilisés comme des charges.

Remarque 3 : les logiciels acquis avec un ordinateur et dont le prix n'a pas été dissocié de ce dernier doivent être comptabilisés au débit du compte 2183.

Remarque 4 : Les travaux d'entretien et réparation sur immobilisations corporelles doivent être comptabilisés de la sorte :

Objectif de la dépense	Comptabilisation	Exemples :
Maintenir l'immobilisation dans un état normal d'exploitation jusqu'à la fin de sa durée probable de vie.	Comptabilisation en charge quel que soit le montant	Entretien courant d'un véhicule vidange, révision, changement des pneumatiques,... (Compte 615 Entretien et réparations)
- Augmenter la valeur de l'immobilisation - Prolonger la durée de vie probable de l'immobilisation	Comptabilisation dans le compte d'immobilisation concerné	- Échange standard d'un moteur (Compte 2182 matériel de transport) - Aménagement d'un véhicule pour les besoins du commerce (Compte 2182 matériel de transport) - Remplacement d'une pièce de rechange de valeur importante sur un véhicule (Compte 2182 matériel de transport) - Rénovation des locaux de l'entreprise (Compte 2135 Installations générales, aménagements et agencements des constructions) - Création d'espaces verts (Compte 212 Installations générales, aménagements et agencements des constructions)

b) Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles produites par l'entreprise.

Il s'agit d'évaluer un logiciel, une machine, une construction réalisée par le personnel de l'entreprise.

L'évaluation se fait au coût de production dans le cadre de la comptabilité de gestion.

Coût de production	=	Coût d'achat des matières utilisées + Autres charges directes de production (main d'œuvre, fournitures,...)
-----------------------	---	---

+ Charges indirectes de production

c) Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles reçues à titre gratuit.

L'évaluation se fait à la valeur vénale, autrement dit au prix présumé qu'accepterait d'en donner un acquéreur éventuel.

3°) Comptabilisation

a) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles acquises à titre onéreux

Remarque préalable : à l'image des pratiques relatives aux commandes d'exploitation, les entreprises peuvent verser des avances ou acomptes sur commandes d'immobilisations. Ces sommes sont portées au débit du compte 237 "Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles" ou 238 "Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles".

L'entreprise DUPONT S.A a réalisé les opérations suivantes relatives à l'acquisition d'immobilisations au cours du mois de novembre 1998 :

RM Industries le 03/11/98	
Facture n° 10 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Machine outil	40 000,00
Mise en service	4 500,00
Port forfaitaire	500,00
TOTAL H.T	45 000,00
TVA 20,60 %	+ 9 270,00
Net à payer TTC	54 270,00

CASTORAMA le 05/11/98	
Facture n° 11 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Perceuse électrique	1 700,00
Remise 10 %	- 170,00
Net commercial	1 530,00
TVA 20,60 %	315,18
Net à payer TTC	1 845,18

INFOSUD le 07/11/98	
Facture n° 410 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Imprimante HP laser	5 000,00
10 ramettes Papier 80 g	200,00
1 cartouche tonner	900,00
	6 100,00
Remise 10 %	- 610,00
Net commercial	5 490,00
TVA 20,60 %	1 130,94
Net à payer TTC	6 620,94

Ch n° 00788
<u>Date</u> : 08/11/98
<u>Ordre</u> : INFOSUD
<u>Objet</u> : avance sur commande micro-ordinateur
<u>Montant</u> : 5 000 F

INFOSUD 20/11/98	
Facture n° 411 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Micro Pentium 200	8 000,00
Frais d'installation	200,00
Disquettes 3 1/2	100,00
Port forfaitaire	100,00
	8 400,00
TVA 20,60 %	+ 1 730,40
Total TTC	10 130,40
Votre acompte à déduire	- 5 000,00
Net à payer TTC	5 130,40

Ch n° 00789
<u>Date</u> : 21/11/98
<u>Ordre</u> : Lotus Software
<u>Objet</u> : avance sur commande logiciel
<u>Montant</u> : 1 000 F

LOTUS SOFTWARE 25/11/98		RENAULT CONCESSION 28/11/98		CITROEN CONCESSION 30/11/98	
Facture n° 765 <u>DOIT</u> : DUPONT		Facture n° 52 <u>DOIT</u> : DUPONT		Facture n° 78 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Logiciel Lotus Notes	5 200,00	Renault Clio tourisme	80 000,00	Citroën Berlingo utilitaire	50 000,00
TVA 20,60 %	1 071,20	TVA 20,60 %	16 480,00	TVA 20,60 %	10 300,00
Total TTC	6 271,20	Total TTC	96 480,00	Total TTC	60 300,00
Port (Débours)	100,00	Carte grise	700,00	Carte grise	500,00
Votre acompte	- 1 000,00	Vignette	400,00	Vignette	200,00
Net à payer TTC	5 371,20	Plein d'essence	200,00	Plein d'essence	200,00
		Net à payer TTC	97 780,00	Net à payer TTC	61 200,00

RENAULT CONCESSION 04/12/98		CITROËN CONCESSION 07/12/98	
Facture n° 92 <u>DOIT</u> : DUPONT		Facture n° 65 <u>DOIT</u> : DUPONT	
Véhicule tourisme Kangoo		Véhicule utilitaire Berlingo	
Forfait révision	400,00	Aménagement	9 000,00
TVA 20,60 %	82,40	TVA 20,60 %	1 854,00
Net à payer TTC	482,40	Net à payer TTC	10 854,00

L'enregistrement de ces documents se fera de la sorte :

		05/11/98			
2154		Matériel industriel (35 000 + 4 500 + 500)	45 000,00		
44562		TVA / immob.	9 270,00		
	404	Fournisseurs d'immob.		54 270,00	
		RM Industries / sa fact n° 10			
		05/11/98			
6063		Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 530,00		
44566		TVA / ABS	315,18		
	401	Fournisseurs		1 845,18	
		CASTORAMA / sa fact n° 52			
		08/11/98			
238		Av. et acomptes versés / cdes d'immob. corp.	5 000,00		
	512	Banque		5 000,00	
		Ch n° 000788 à INFOSUD			
		20/11/98			
2183		Mat. de bureau et informatique (8 000 + 200 + 100)	8 300,00		
44562		TVA / Immob. (8 300 × 0,206)	1 709,80		
6064		Fournitures administratives	100,00		
44566		TVA / ABS (100 × 0,206)	20,60		
	238	Av. et acomptes versés		5 000,00	
		/ cdes d'immob. corp.			
	404	Frs d'immob.		5 130,40	
		INFOSUD / sa fact n° 411			
		21/11/98			
237		Av. et acomptes versés / cdes d'immob. icorp.	1 000,00		
	512	Banque		1 000,00	
		Ch n° 000789 à Lotus Software			
		25/11/98			
205		Concessions..... (5 200 + 100)	5 300,00		
44562		TVA / Immob.	1 071,20		
	237	Av. et acomptes versés		1 000,00	
		/ cdes d'immob. corp.			

	404	Frs d'immob. <i>Lotus Software /sa fact n° 411</i> 28/11/98		5 371,20
2182		Matériel de transport (80 000 + 16 480)	96 480,00	
635		Autres impôts et taxes.....(700 + 400)	1 100,00	
6061		Fournitures non stockables	200,00	
	404	Fournisseurs d'immob. <i>RENAULT CONCESSION /sa fact n° 52</i> 30/11/98		97 780,00
2182		Matériel de transport	50 000,00	
44562		TVA / Immobilisations	10 300,00	
635		Autres impôts et taxes.....(500 + 200)	700,00	
6061		Fournitures non stockables	200,00	
	404	Fournisseurs d'immob. <i>CITROËN CONCESSION / sa fact n° 78</i> 04/12/98		61 200,00
615	401	Entretien et réparations (300 + 82,40) Fournisseurs. <i>RENAULT CONCESSION /sa fact n° 92</i> 07/12/98	482,40	482,40
2182		Matériel de transport	9 000,00	
44562		TVA / Immobilisations	1 854,00	
	404	Fournisseurs d'immob. <i>CITROËN CONCESSION / sa fact n° 65</i>		10 854,00

La TVA est comptabilisée avec le prix H.T car elle n'est pas déductible (TVA relative aux véhicules de tourisme)

a) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles produites par l'entreprise

Parallèlement à ces opérations, le personnel de l'entreprise a procédé à la construction d'un entrepôt et au développement d'un logiciel spécialisé de gestion de production. Au 30/11/98, les données de la comptabilité de gestion indiquent que les coûts de production respectifs de ces deux immobilisations sont évalués à 125 000 F H.T et 18 000 F H.T.

		30/11/98		
213		Constructions	125 000,00	
44562		TVA / Immobilisations	25 750,00	
	722	Production immobilisée : Immob. corporelles		125 000,00
	44571	TVA collectée <i>Selon comptabilité de gestion.....</i>		25 750,00
		d°		
205		Concessions.....	18 000,00	
44562		TVA / Immobilisations	3 708,00	
	721	Production immobilisée Immob. incorporelles		18 000,00
	44571	TVA collectée <i>Selon comptabilité de gestion</i>		3 708,00

L'inscription au crédit des comptes 721 et 722 de la valeur H.T de l'immobilisation produite permet de neutraliser les charges engagées pour réaliser l'immobilisation. Elles sont maintenant immobilisées.

Sur le plan fiscal la production d'une immobilisation constitue une livraison à soi-même, soumise à la TVA.

Dans notre exemple, on constate que l'opération est neutre en matière de TVA ; il n'en va pas toujours ainsi lorsque les entreprises déduisent la TVA en appliquant un prorata.

Remarque : lorsque à l'inventaire, l'immobilisation produite n'est pas terminée on doit procéder à son évaluation partielle et à un enregistrement comptable.

Exemple : on suppose qu'à l'inventaire du 31/11/97 une machine-outil destinée à l'entreprise et fabriquée par le personnel n'est pas encore achevée. Les travaux sont estimés à 85 000 F H.T.

Au 31/12/98 on va donc passer l'écriture suivante :

31/12/98				
231	722	Immobilisations corporelles en cours	85 000,00	
		Production immobilisée		85 000,00
		Immob. corporelles		
		<i>Selon comptabilité de gestion.....</i>		

Le 25/04/99 La machine-outil est terminée et estimée à 97 000 F H.T. On va donc passer l'écriture suivante :

25/04/99				
2154		Matériels industriels	97 000,00	
44562		TVA / Immobilisations	19 982,00	
	231	Immobilisations		85 000,00
		Corporelles en cours.		
	722	Production immobilisée :		12 000,00
		Immob. corporelles		
	44571	TVA collectée		19 982,00
		<i>Selon comptabilité de gestion</i>		

b) Comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles reçues à titre gratuit

Le 25/11/98, l'entreprise DUPONT a reçu gratuitement d'un fournisseur, un micro-ordinateur d'une valeur vénale de 5 000 F.

L'enregistrement comptable est le suivant :

25/11/98				
2183	778	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	
		Autres produits exceptionnels		5 000,00
		<i>Micro-ordinateur reçu à titre gratuit</i>		

Le micro-ordinateur reçu provoque un enrichissement du patrimoine de l'entreprise ; en conséquence il doit être comptabilisé comme un produit exceptionnel imposable.

II LES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

1°) Typologie des immobilisations financières

TYPOLOGIE DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	
Compte	Éléments constitutifs
261 Titres de participations	"Titres (actions, parts sociales) dont la possession durable permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle" : • Titres représentant au moins 10 % du capital de la société émettrice. • Titres acquis par OPA ou OPE
271 Titres immobilisés (droit de propriété)	Titres (actions, parts sociales) ne constituant pas des titres de participations et que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou ne peut pas revendre à bref délai.
272 Titres immobilisés (droit de créance)	Titres (obligations, bons) que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ou ne peut pas les revendre à bref délai
274 Prêts	Sommes prêtées à un salarié ou à un autre partenaire socio-économique
275 Dépôts et cautionnements versés	Sommes versées à titre de caution ou de dépôt de garantie

2°) Évaluation

Les titres sont évalués à leur prix d'achat. Les autres immobilisations financières (Prêts, dépôts et cautionnements) sont évaluées à leur valeur nominale

3°) Comptabilisation

Au cours du mois de décembre 98 l'entreprise DUPONT a réalisé les opérations suivantes :

BNP 28/12/98	
AVIS DE DÉBIT	
DUPONT S.A	
Votre ordre d'achat :	
10 actions IBM à 300 F	3 000,00
10 obligations BALLADUR à 1 000 F	10 000,00
100 actions MECASUD à 500 F	50 000,00
Frais sur opération 3 %	1 890,00
TVA 20,60 % sur frais (1 890 × 20,60 %)	389,34
Net au débit de votre compte	65 279,34

- Les actions IBM et les obligations BALLADUR seront conservées durablement ;
- Les actions MECASUD constituent une prise de participation.

Ch n° 00982

Date : 30/12/98

Ordre : LOCASUD

Objet : chèque de caution

Montant : 6 000 F

Ch n° 00983

Date : 30/12/98

Ordre : M. DELUC

Objet : Prêt à un salarié

Montant : 10 000 F

Commenté [C1]: Titre de propriété représentatif d'une part de capital d'une société anonyme. L'action est rémunérée par un dividende (part de bénéfice)

Commenté [C2]: Titre de propriété représentatif d'une part de capital d'une société de personne, d'une SARL ou d'une EURL. La part sociale est rémunérée par un dividende (part de bénéfice)

Commenté [C3]: OPA (Offre Publique d'Achat) : offre de rachat de leurs actions proposée aux actionnaires d'une société par un tiers (autre société) qui désire en prendre le contrôle (ou renforcer un contrôle existant). Le prix de rachat offert aux actionnaires est souvent supérieur au cours de la Bourse afin de les inciter à vendre.

Commenté [C4]: OPE (Offre Publique d'Echange) : offre d'échange de leurs actions contre d'autres actions ou obligations, proposée aux actionnaires d'une société par un tiers (autre société) qui désire en prendre le contrôle (ou renforcer un contrôle existant).

Commenté [C5]: Titre de créance représentatif d'une fraction d'emprunt obligataire émis par l'Etat, par une collectivité publique ou par une grande entreprise. L'obligation est rémunérée par un intérêt fixe ou variable et est remboursable selon les modalités prévues à l'émission de l'emprunt.

Commenté [C6]: Titre de créance sur l'Etat (bons du trésor), sur une banque (bons de caisse), sur une grande entreprise (bons de caisse) à qui l'on a prêté de l'argent moyennant un intérêt fixe et un remboursement au terme prévu (5 ans maximum)

Les enregistrements sont les suivants :

	28/12/98		
271	Titres immobilisés (actions)	3 000,00	
272	Titres immobilisés (obligations)	10 000,00	

261		Titres de participations	50 000,00	
627		Services bancaires	1 890,00	
44566		TVA / ABS	389,34	
	512	Banque		65 279,34
		<i>Avis de débit n°.....</i>		
		d°		
275		Dépôts et cautionnements versés	6 000,00	
	512	Banque		6 000,00
		<i>Ch n° 00982 à LOCASUD</i>		
274		Prêts	10 000,00	
	512	Banque		10 000,00
		<i>Ch n° 00983 M. DELUC</i>		

III LES ACQUISITIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

1°) Typologie des VMP

Les VMP sont des titres (actions, parts sociales, obligations, bons) achetées dans un but spéculatif (réaliser une plus value en les revendant à brève échéance).

TYPOLOGIE DES VMP	
Compte	Eléments constitutifs
503 Actions	Actions achetées dans un but spéculatif.
504 Autres titres conférant un droit de propriété	Parts sociales achetées dans un but spéculatif.
506 Obligations	Obligations achetées dans un but spéculatif.
507 Bons du Trésor et bons de caisse	Obligations achetées dans un but spéculatif.

2°) Évaluation

Les titres sont évalués à leur prix d'achat. Il n'y a pas de différence d'évaluation avec les titres immobilisés et les titres de participations

3°) Comptabilisation

Au cours du mois de décembre 1998 l'entreprise DUPONT a fait l'acquisition de VMP :

BNP 29/12/98	
AVIS DE DÉBIT	
DUPONT S.A	
Votre ordre d'achat :	
10 actions Canal + à 400 F	4 000,00
Frais sur opération 3 %	120,00

TVA 20,60 % sur frais (120 × 20,60 %)	3,60
Net au débit de votre compte	4 123,60

		29/12/98			
503	512	Actions		4 000,00	
627		Services bancaires		120,00	
44566		TVA / ABS		3,60	
		Avis de débit n°.....	Banque		4 123,60

Remarque : quelle que soit la nature des titres (immobilisés, de participation, VMP) la technique d'enregistrement est la même. Les frais sur opération sont comptabilisés en charges.

Les revenus procurés par les titres s'enregistrent au crédit des comptes :

- 761 Produits de participations
- 762 Produits des autres immobilisations financières
- 764 Revenus des valeurs mobilières de placement
- 768 Autres produits financiers

Quelle que soit l'opération (achat, vente, encaissement de revenus), la banque de l'entreprise sert d'intermédiaire financier et prélève une commission.

IV LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (S.I.G.)

Ces "soldes" sont des points de passage "intermédiaires" qui permettent d'analyser la qualité de la "gestion" d'une société et d'éclairer le compte de résultat.

Certaines entreprises publient d'ailleurs leur compte de résultat sous la forme d'un tableau de soldes de gestion plutôt que sous la forme comptable classique.

TABLEAU DES SOLDES DE GESTION

Ventes de marchandises

- Coût d'achat des marchandises vendues

+ MARGE COMMERCIALE (1)

= PRODUCTION DE L'EXERCICE (2)

(production vendue, stockée (a) et immobilisée)

- Consommations en provenance des tiers

= VALEUR AJOUTEE (3)

- Subventions d'exploitation

- Impôts, taxes et versements assimilés

- Charges de personnel

= EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (4)

+ Autres produits d'exploitation

- Autres charges d'exploitation

+ Reprises sur amortissements et transferts de

- charges Dotations aux amortissements et aux provisions	
= RESULTAT D'EXPLOITATION	(5)
+/- Quotes-parts opérations en commun	
+ Produits financiers	
- Charges financières	
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(6)
+/- Résultat exceptionnel (b)	
- Participation des salariés	
- Impôts sur les bénéfices	
= RESULTAT DE L'EXERCICE	(7)

1) LA MARGE COMMERCIALE encore appelée parfois marge brute, est la différence entre le montant des ventes de marchandises et le coût d'achat de ces marchandises.

Le coût d'achat est égal à :

stock initial de marchandises

+ achats de marchandises

- stock final de marchandises

2) LA PRODUCTION DE L'EXERCICE exprime l'activité de l'entreprise qui fabrique des produits ou fournit des services.

Entreprise mixte qui est à la fois commerçante (achat et revente) et productrice.

a) La production stockée :

Si les produits d'exploitation proviennent avant tout des ventes de l'entreprise, on leur ajoute l'augmentation des stocks de produits finis, intitulée "production stockée".

On conçoit bien que, toutes choses étant égales par ailleurs, la société est d'autant plus riche que ses stocks de produits ont augmenté.

Exemple :

Considérons le travail effectué le 30 décembre 1999 entre 17 et 18 heures par 50 salariés d'une entreprise industrielle.

A la suite de ce travail, effectué juste avant la clôture des comptes, les stocks de produits finis vont augmenter et des livraisons pourront être effectuées dès le 2 janvier au matin juste après l'ouverture du nouvel exercice (2000).

Si le coût de revient de l'heure de travail est de 150 francs (23 €), on considérera que le stock de produits finis a augmenté, grâce à ce travail de :

50 heures x 150 francs/heure = 7 500 F (1 143,37 €).

Ne pas prendre en compte ce travail, alors que les salaires correspondants sont passés en charge sur l'exercice 1999, serait une erreur grossière.

3) LA VALEUR AJOUTEE exprime le poids économique de l'entreprise, ce qu'elle fait avec ses moyens humains, financiers, techniques. En un mot, elle indique la richesse créée.

(La somme des valeurs ajoutées par les entreprises d'une nation constitue la "production nationale brute" ou PNB).

4) L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION est une notion financière essentielle.

C'est d'abord un résultat d'exploitation sur lequel les décisions financières n'ont pas pesé. Il est en effet calculé avant la prise en compte des considérations financières et fiscales qui déterminent les montants des impôts et des amortissements.

Enfin, il traduit un flux financier, c'est-à-dire l'importance des liquidités qui ont été dégagées par l'exploitation.

C'est avec ces liquidités que l'entreprise pourra notamment financer ses nouveaux investissements mais aussi rémunérer les apporteurs de capitaux (prêteurs et propriétaires).

5) LE RESULTAT D'EXPLOITATION est issu de l'activité "normale et courante" de l'entreprise.

Comme son nom l'indique, il se calcule avant la prise en compte des éléments financiers ou exceptionnels.

Il se déduit de l'EBE par soustraction des dotations aux amortissements et provisions et des autres charges qui n'avaient pas été prises en compte.

6) LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS

On appelle "opérations courantes" les opérations d'exploitation et financières. C'est donc tout ce qui s'oppose à... l'exceptionnel.

La performance courante est par conséquent la performance économique et financière. L'intérêt de cette notion est donc de ne pas comprendre les éléments exceptionnels et de constituer un moyen d'analyse de l'activité "courante" et une base pour les prévisions financières.

b) Le résultat exceptionnel est fondé sur la distinction courant/ exceptionnel - qui n'est toutefois pas toujours très facile à appliquer -. Il est calculé de façon spécifique par différence entre les produits exceptionnels et les charges exceptionnelles (exemples : plus-value ou moins-value sur cession d'actifs avec, "en charges exceptionnelles", la valeur comptable des éléments d'actifs cédés et en "produits exceptionnels", le produit des cessions de ces éléments d'actif).

7) LE RESULTAT de l'exercice est donc le solde du compte de résultat.